

# CONDITIONS DE VENTE EDITUS 2022

## I. DEFINITIONS & APPLICATION

**Abonnement** : modalité de prestation d'un Service à intervalles réguliers.

**Annuaire** : compilation d'informations, sur support papier et numérique (Internet et mobile), relatives exclusivement ou principalement à des données concernant des personnes physiques et morales rattachées à un service de téléphonie et éditée et publiée par Editus.

**Bon à tirer (BAT)** : document décrivant la proposition de Publication, disponible sur MyBusiness et sur demande par courrier ou courriel, pour validation au Souscripteur.

**Base de Données** : base(s) de données financières, légales, marketing et commerciales développée(s) par Editus regroupant les professionnels établis au Grand-Duché de Luxembourg et éventuellement dans la Grande Région, et qui sont destinées à être remis au Souscripteur.

**Bon de Commande** : document signé par les Parties et récapitulant les Services souscrits. Sauf accord contraire des Parties, le Bon de commande est mis à disposition du Souscripteur sur MyBusiness, lequel est averti de sa disponibilité par email.

**Cible** : les différents critères de ciblage, notamment âge, sexe, lieu géographique déterminés conformément aux Instructions du Souscripteur.

**CG** : conditions générales souscrites des clients. **Commande** : dans le cadre d'un Abonnement, instruction du Souscripteur de prester un Service. **Conditions** : les présentes conditions de vente, incluant les CG et les CP.

**Contenu** : toute publicité, information, donnée, contenu, format, produit, réalisation ou tout autre matériel utilisé dans le cadre de la prestation de Services. **Contrat** : les Conditions et le Bon de Commande disponibles MyBusiness.

**CP** : conditions particulières sous III. ci-dessous.

**Date de Départ** : date de signature du Bon de Commande.

**Date de Début de Prestation** : date à laquelle le Service a débuté.

**Échéance** : date à laquelle le Service arrive à son terme et à laquelle le paiement dudit Service devient exigible.

**Éditus** : Editus Luxembourg S.A., dont le siège social est situé 208, Rue de Noertzeang, L-3670 Kayl, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n°B12138.

**Facture** : écrit notifié par Editus au Souscripteur pour des Services rendus sur la base d'un Bon de Commande dans lequel sont mentionnés tous les éléments requis par la loi et notamment la nature et le prix des services, le nom du Souscripteur et l'affirmation de la dette de ce dernier, afin d'informer le Souscripteur à payer la somme indiquée.

**Information Confidentielle** : toute information transmise par l'une des Parties à l'autre Partie en relation avec le Contrat et qui est signalée comme étant confidentielle ou qui, eu égard à sa nature ou aux circonstances, doit raisonnablement être considérée comme étant confidentielle.

**Instructions du Souscripteur** : Désigne les objectifs et les préférences du Souscripteur concernant ses Messages Publicitaires et ses Cibles ainsi que tout autre soutien relatif au contenu et au ciblage de ses publicités.

**Livraison** : toute information, donnée, contenu, format, produit, réalisation ou tout autre matériel créé et/ou remis par Editus au Souscripteur dans le cadre de la prestation des Services. **Loi Applicable** : toutes lois et réglementations applicables aux Services, notamment les règles applicables à la propriété intellectuelle, la protection des données personnelles, la protection

des mineurs, les libertés publiques, la protection des consommateurs.

**LRAR** : lettre recommandée avec accusé de réception.

**Messages Publicitaires** : tous les contenus publicitaires diffusés sur les supports print/web, le site du Souscripteur dans le cadre du Bon de Commande (notamment toutes adresses URL, toutes coordonnées et/ou autres informations figurant dans le message publicitaire).

**MyBusiness** : plateforme informatique sécurisée mise à disposition du Souscripteur avec login et mot de passe, lui permettant d'apporter du contenu, des mises à jour et d'effectuer des modifications à certaines informations publiques le concernant. Les actions du Souscripteur sont susceptibles d'avoir un impact sur l'entiereté du Programme (imprimé et en ligne). La plateforme regroupe également tous les documents du Souscripteur, Bons de commande, Factures, BAT, statistiques, les commentaires et réponses aux avis publiés. Les démarches nécessaires à l'activation de son accès à la plateforme reposent entièrement sur le Souscripteur.

**Opérateurs** : conformément à la convention pour le traitement et l'utilisation d'une base de données, les opérateurs agréés au Luxembourg, exploitants de réseau ou de services de télécommunication au Grand-Duché de Luxembourg, communiquent à Editus la liste de leurs abonnés qui souhaitent figurer dans l'Annuaire.

**Partenaires** : entreprises avec lesquelles Editus ou son sous-traitant a établi un accord, autorisant Editus ou son sous-traitant à transmettre de manière régulière selon certains standards, les informations relatives aux points de vente des Clients, afin qu'ils les intègrent sur leurs plateformes (Site web, application mobile, etc.). Il peut également s'agir d'entreprises bénéficiant de services facilitant la mise à jour de contenus, permettant à Editus ou son sous-traitant de diffuser les informations des Clients de manière simple et efficace. Enfin, il peut aussi s'agir de sites sur lesquels Editus ou son sous-traitant est en mesure de récupérer les avis publiés sur des établissements locaux.

**Partie(s)** : individuellement/collectivement Editus et/ou le Souscripteur.

**Programme** : prestation de Services groupés.

**Publication** : insertions, annonces et/ou parutions de Contenu conformément aux instructions du Souscripteur.

**Services** : produits vendus et services prestés par Editus dans le cadre du Contrat.

**Souscripteur** : professionnel conduisant un Contrat avec Editus par la signature du Bon de Commande, conformément à l'art. 1 des CG.

*Les présentes Conditions régissent les relations entre Editus et le Souscripteur dans le cadre de la prestation de Services par Editus, tels que décrits sur le Bon de Commande. Lorsque les Services sont fournis dans le cadre d'un Programme, il appartient au Souscripteur de respecter les CP applicables à chaque Service compris dans le Programme. Si un Souscripteur ne souhaite pas être remis au Souscripteur (publicité, documentation ou liste des prix, etc.) et/ou qui ne soit pas expressément repris dans les Conditions ou le Bon de Commande. En cas de divergence ou de contradiction entre les différents éléments constitutifs du Contrat, les stipulations prévalent dans l'ordre suivant : Bon de Commande, CP et CG.*

**II. CONDITIONS GENERALES**

### 1. Identité du Souscripteur

**1.1. Mandat.** A défaut porte-fort. Le signataire du Bon de Commande agit en tant que Souscripteur sauf lorsqu'il indique expressément agir pour un tiers. Dans cette hypothèse, le signataire garantissant à Editus détenir un mandat l'autorisant à engager ledit tiers. A défaut d'un tel mandat, le Souscripteur déclare expressément agir en qualité de porte-fort du tiers au sens de l'article 1120 du Code de Commerce et reconnaît être personnellement tenu de l'exécution des engagements souscrits, et notamment du paiement.

**1.2. Modification.** La modification de l'annuaire ou des instances dirigeantes d'un Souscripteur n'a aucune incidence sur le Contrat.

### 2. Obligations des Parties

**2.1. Editus.** Editus s'engage à déployer ses meilleurs efforts (obligation de moyens) afin d'exécuter le Service conformément aux modalités définies dans le Bon de Commande et, le cas échéant, d'un commun accord entre les Parties dans le cadre d'un cahier des charges ou d'instructions écrites du Souscripteur. Editus ne garantit aucunement les résultats, notamment commerciaux, escomptés par le Souscripteur suite à la prestation du Service. Les délais de réalisation des prestations sont fournis à titre indicatif, une avance ou un retard dans la réalisation du Service ne peut justifier la résiliation du Contrat sauf si cette date constitue une condition essentielle du Contrat pour le Souscripteur et apparaissait comme telle sur le Bon de Commande.

**2.2. Souscripteur.** Le Souscripteur s'engage à respecter les Lois Applicables et les obligations définies dans le Contrat, notamment les modalités et délais y définis, et à exécuter de bonne foi avec Editus. Il s'engage notamment à fournir à Editus tout Contenu nécessaire à l'opération par Editus de ses obligations. Le Souscripteur s'engage à fournir des informations exactes, sincères et actuelles et à les mettre à jour au cas échéant.

**2.3. Conséquences.** En cas de non-respect ou de doute raisonnable quant au respect par le Souscripteur de tout ou partie des obligations prévues au Contrat, Editus (i) ne saurait être responsable des conséquences d'un quelconque retard ou dommage en découlant, et est en droit de (ii) refuser, suspendre, reporter la fourniture de tout ou partie du Service et de (iii) facturer tous frais supplémentaires et/ou tout dommage découlant de cette situation. En outre, le Souscripteur s'engage inconditionnellement et irrévocablement à indemniser et à garantir Editus dès la première demande contre toutes actions, plaintes, pertes, coûts, dépenses (en particulier les frais et honoraires d'avocat, frais d'expert, frais de justice, indemnités éventuelles, manque à gagner, etc.), quelle qu'en soit la nature, résultant directement ou indirectement du non-respect par le Souscripteur de l'une de ses obligations prévues au Contrat.

### 3. Durée

**3.1. Fixation.** Le Service est conclu pour la durée convenue entre les Parties sur le Bon de Commande, ou à défaut, pour une durée déterminée de 12 mois à compter de la signature du Bon de Commande. La durée du Service est susceptible d'être prolongée dans l'hypothèse décrite à l'art. 8.2 des CG.

**3.2. Tacte reconductible.** Dans l'hypothèse où le Service est tacitement reconductible, il est automatiquement reconduit à l'Échéance, à moins qu'il ne soit résilié par le Souscripteur conformément à l'art. 4.3 des CG.

### 4. Rétractation - Résiliation

**4.1. Rétractation.** Tout Bon de Commande peut être annulé sans frais, endéans 8 jours à compter de la Date de Départ. Toute prestation effectuée par Editus endéans ce délai pour laquelle le Souscripteur a donné son accord conformément à l'art. 15.3 des CG pourra toutefois lui être facturée. Passé ce délai, le Contrat devient ferme et définitif et ne pourra plus être annulé, partiellement ou totalement, sauf accord écrit des Parties.

**4.2. Exceptions à la faculté de rétractation.** (A) Entre le 30 juin, date de clôture de l'Annuaire pour les opérateurs, et le 31 juillet, les Services liés à l'annuaire ou bénéficiant de la faculté de rétractation, obligent le Souscripteur à s'acquitter du montant intégré prévu au Contrat. (B) Dans le cadre des Services Editus Data, l'export d'un fichier de données par le Souscripteur entraîne automatiquement l'extinction de la faculté de rétractation dans son chef. (C) Le Bon de Commande signé suite à la rétractation d'un précédent bon de commande n'est pas susceptible de rétractation. Si un acompte à été versé et que la rétractation du Contrat est valable, le Souscripteur autorise expressément Editus à utiliser cet acompte pour compenser les sommes dues à Editus au titre d'autres contrats avec le même Souscripteur.

**4.3. Résiliation - Service à tacte reconductible.** Si le Service est renouvelable par tacte reconductible, la notification de résiliation à l'initiative du Souscripteur doit être reçue par Editus au plus tard 2 mois avant l'Échéance conformément à l'art. 15.3 des CG. A défaut de résiliation adressée dans les formes et délais requis, le Service est tacitement reconduit pour la même durée.

**4.4. Résiliation - Faute grave.** En cas de faute grave par l'une des Parties à laquelle il est possible de remédier, l'autre Partie la met en demeure par LRAR de cesser cette faute grave. Si la faute grave n'a pas cessé 10 jours ouvrables après la réception de la LRAR par le Souscripteur, le Contrat pourra être résilié de plein droit par l'autre Partie par LRAR, moyennant le respect d'un préavis de 10 jours ouvrables sans préjudice de tous dommages et intérêts. Le retard de paiement d'une facture par le Souscripteur est qualifié de faute grave conformément à l'art. 11.8 des CG. En cas de faute grave par l'une des Parties à laquelle il est impossible de remédier, l'autre Partie peut résilier le Contrat de plein droit par LRAR moyennant le respect

d'un préavis de 5 jours ouvrables.

**4.5. Résiliation - Sous-traitant.** Dans l'hypothèse où l'un des contrats de sous-traitance permettant à Editus de prester les Services est résilié sans qu'Editus puisse remplacer ledit sous-traitant dans un délai raisonnable, Editus se réserve la faculté de résilier le présent Contrat avec un préavis de 2 semaines, auquel cas les Services ne sont encore prestés seront remboursés au Souscripteur. Le Souscripteur ne pourra prétendre à une quelconque indemnité.

**4.6. Insolvabilité ou cessation d'activité du Souscripteur.** La mise en œuvre d'une procédure d'insolvabilité à l'encontre du Souscripteur ou sa cessation d'activité n'engendrent pas de résiliation automatique du Contrat. Editus se réserve toutefois le droit de résilier le Contrat si un tel événement est porté à sa connaissance.

**4.7. Résiliation.** Le Souscripteur peut résilier le Contrat à tout moment sans préavis ni notification du Souscripteur si un tel événement est porté à sa connaissance. Le Contrat n'étant en aucun cas la créance d'Editus et le Souscripteur reste donc redevable des sommes restant dues au titre du Contrat. Par ailleurs, Editus n'est pas, sauf indication expresse contraire sur le Bon de Commande énumérant en détail le matériel, tenu à sa restitution. Editus ne saurait dès lors être tenu responsable en cas de détérioration ou de perte de ce matériel.

### 5. Modification des modalités du Service

**5.1. Par le Souscripteur.** Editus s'efforce de prendre en compte, si les contraintes techniques le permettent, toute modification souhaitée par le Souscripteur. Pour certains Services, le Souscripteur qui bénéficie d'un accès à MyBusiness à la possibilité d'apporter lui-même des modifications à certaines informations publiées le concernant. Le Souscripteur est seul responsable des modifications demandées/effectuées et reconnaît que chaque modification est susceptible d'avoir un impact sur l'entiereté du Programme (imprimé et en ligne).

**5.2. Par Editus.** Sous réserve de ne pas entraîner de surcoût ni de modification substantielle des Services, Editus peut librement modifier les moyens et/ou modalités de fourniture des Services et notamment la nomenclature de certaines rubriques et de certains services dans l'Annuaire et le moteur de recherche sans altérer leur finalité. En tout état de cause, les moyens et/ou modalités de fourniture des Services portant la mention « offert » sur le Bon de Commande peuvent être supprimés à l'entière discrétion d'Editus pour autant que la finalité des Services ne s'en trouve pas altérée.

### 6. Modification du Contrat

**6.1. Modalités.** Sans préjudice de l'art. 5 des CG, le Contrat ne peut être amendé, sinon par un écrit, signé par les Parties. Editus peut également modifier le Contrat unilatéralement pour toute raison objectivement justifiable, par ex. en cas de modification légale/réglementaire, d'augmentation des coûts des matières premières/frais de ses prestataires ou de contraintes techniques. Editus notifie cette modification du Contrat au Souscripteur conformément à l'art. 15.2 des CG. A défaut de refus écrit et motivé du Souscripteur endéans 25 jours à compter de la date de notification, le Souscripteur est réputé avoir pris connaissance et approuvé sans réserve ces modifications. Un refus aura pour effet la résiliation du Contrat avec effet immédiat.

**6.2. Indice.** Dans le cadre d'un Contrat à reconduction tacite, Editus peut également augmenter le prix des Services sur la base de l'évolution de l'indice luxembourgeois des prix à la consommation tel qu'établi par l'Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg (STATEC) et figurant sous C2 - « *Moyenne semestrielle des indices publiés à la base 1.1.1948* » du tableau correspondant disponible sur <https://statistiques.public.lu/stat/ReportFolders/ReportFolder.aspx?lang=eng&fra&MainTheme=&dirName=5>.

**6.3. Autonomie.** Toute Partie ne peut transférer tout ou partie de ses droits et obligations découlant du Contrat à un tiers sans autorisation écrite préalable de l'autre Partie. Le consentement du Souscripteur n'est toutefois pas requis dans le cas où Editus transfère tout ou partie de ses droits et/ou obligations à une entité (i) dans laquelle Editus détient directement et/ou indirectement au moins 20% du capital social ou (ii) qui détient au moins 20% du capital social d'Editus.

### 7. Sous-traitance

**7.1. Recours.** Editus recourt librement à des prestataires/sous-traitants de son choix pour la réalisation de tout ou partie des Services sans que l'accord du Souscripteur soit nécessaire sans préjudice de l'art. 13.1 des CG.

**7.2. Responsabilité.** Editus reste entièrement responsable de la bonne exécution du Contrat par le prestataire/sous-traitant vis-à-vis du Souscripteur.

### 8. Services de Publication

**8.1. Mise à disposition du Contenu.** Le Souscripteur dispose de 15 jours pour transmettre à Editus l'intégralité des contenus demandés lors de la vente et/ou de l'appel d'Onboarding. En cas de non-conformité du Contenu aux normes techniques imposées par Editus, le Souscripteur devra procéder aux modifications nécessaires dans les délais requis par Editus sous peine de résiliation. En l'absence de modifications effectuées, Editus se réserve le droit de déclarer la Publication à la prochaine sortie du même support. Si le Souscripteur ne transmet pas les éléments modifiés, ou s'il les transmet avec un retard tel, qu'il met Editus dans l'obligation de déclarer la même Publication plus de 2 fois, Editus se réserve le droit d'annuler purement et simplement la Publication, et le cas échéant de résilier le Contrat pour faute grave, sans préjudice du Souscripteur.

**8.2. Report de Commande.** Toute demande de report de Commande (doit impérativement être adressée à Editus par le Souscripteur par écrit, au moins 15 jours avant la date de diffusion prévue. A défaut, la Publication sera diffusée. Uniquement deux reports de Commande par Contrat seront acceptés. La Date de Début de Prestation doit intervenir dans les 12 mois suivant la Date de Départ.

**8.3. BAT.** Editus communique tout projet de Publication au Souscripteur par BAT. Le Souscripteur s'engage à fournir les commentaires et les modifications à effectuer endéans le délai communiqué par Editus, à défaut le BAT sera considéré comme accepté. Lorsque la Publication doit avoir lieu dans l'Annuaire, tout BAT renvoyé non-signé ou renvoyé moins de 4 semaines avant la date de clôture de l'Annuaire sera considéré comme accepté par le Souscripteur et publié en l'état. Editus ne garantit plus l'envoi de BAT pour toute Commande passée au cours des 4 semaines précédant la date de clôture de l'Annuaire imprimé. Le Souscripteur est réputé avoir reçu le premier BAT dans un délai d'1 mois à compter de la date de signature du Bon de Commande. Le Souscripteur ne pourra dès lors opposer à Editus la non-réception du BAT. Le BAT sera également accessible sur MyBusiness. Il appartient en toute hypothèse au Souscripteur d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour récupérer une copie du BAT dans les meilleurs délais.

**8.4. Emplacement.** Les indications d'emplacements des Publications et le choix des rubriques publicitaires ne constituent pas une condition essentielle du Contrat. Elles ne sont que des suggestions dont Editus tiendra compte en fonction des possibilités de mise en page.

**8.5. Demande d'annulation.** Dans le cadre de Publications en cours, le Souscripteur reconnaît que, s'il ne respecte pas certains délais qui pourraient lui être notifiés par Editus pour la prise en compte d'une demande d'annulation d'une Publication, cette Publication pourrait continuer à être diffusée, auquel cas le Souscripteur restera redevable à Editus de l'ensemble des coûts de diffusion des Publications traitées conformément à l'art. 15.3 des CG.

**8.6. SAV.** Le Souscripteur s'engage à vérifier la présence et la conformité du programme sur le support convenu endéans 1 mois à compter du jour de Publication. Toute contestation doit parvenir à Editus endéans ce délai, à défaut de quoi le programme est réputé accepté par le Souscripteur et aucune contestation ne sera acceptée.

**8.7. Garantie.** Le Souscripteur garantit la sincérité, l'exactitude, et la légalité de tous les contenus qu'il publie dans l'Annuaire ou Editus sous le cadre du Contrat. Le Souscripteur déclare oute opposer des droits de propriété intellectuelle nécessaires (notamment droit sur les marques, droit d'auteur) sur le Contenu pour qu'il soit utilisé dans le cadre des Services. Les Contenus à publier conformément au Bon de Commande sont publiés en l'état et le Souscripteur supporte seul la responsabilité du contenu de sa Publication. Le Souscripteur décharge expressément Editus et ses prestataires de tout contrôle et de toute responsabilité quant au caractère approprié et à la légalité (au Luxembourg et dans les pays où le Contenu est diffusé) (i) du Contenu transmis par ses services et (ii) des sites web auxquels mènent les messages publicitaires et les services dont il fait la promotion.

**8.8. Refus de Publication.** Sans préjudice de l'art. 8.7 des CG, Editus se réserve le droit de ne pas publier le Contenu ou de suspendre le Service si elle le considère contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs, aux Lois Applicables, ainsi qu'aux consignes et conditions d'Éditus et de ses Partenaires. Sans préjudice de l'art. 4.4 des CG, le Contrat sera immédiatement résilié, sans préavis, si le Contenu n'est réalisable, sans indemnité au profit du Souscripteur et sans préjudice de toute autre voie d'action.

**8.9. Publications additionnelles gratuites.** Lorsque le Souscripteur souscrit un Service de Publication, Editus est susceptible de publier gratuitement la Publication sur tout autre média qu'Editus considérerait adéquat. Si le Souscripteur refuse une telle Publication, il en informe sans délai Editus qui retirera la Publication.

### 9. Propriété intellectuelle

**9.1. Réserve de propriété.** Sans préjudice des droits de propriété intellectuelle détenus par ses sous-traitants et pour lesquels Editus s'est vu octroyer une licence, les Livrables restent la propriété intellectuelle exclusive d'Editus.

**9.2. Licence.** Editus concède au Souscripteur au sens strict du terme, à l'exclusion de tout tiers, notamment filiale, groupe d'intérêt, membres, adhérents etc... une licence limitée à l'accès et à la consultation des Livrables conformément à la finalité pour laquelle le Contrat a été conclu. Toute utilisation des Livrables en dehors de cette licence (notamment aux fins de publication) par le Souscripteur est interdite sauf accord préalable écrit d'Editus. Toute reproduction, sonore et visuelle, des Livrables, en intégralité ou en partie, ainsi que toute diffusion, sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite, sauf accord écrit préalable d'Editus.

**9.3. Attribution.** Dans l'hypothèse où Editus suspecte une violation de ses droits de propriété intellectuelle et/ou une utilisation non-conforme de ses Livrables, le Souscripteur s'engage à fournir à Editus toute information raisonnable à première demande. En cas de suspicion persistante, Editus se réserve le droit d'effectuer un audit dans les locaux du Souscripteur. Editus informera le Souscripteur avec un préavis de 10 jours ouvrables, qui s'engage à mettre à disposition d'Editus le personnel et le matériel nécessaires à la conduite d'un tel audit. Dans l'hypothèse où l'audit révèle une violation du Contrat par le Souscripteur, ce dernier s'engage à rembourser à Editus les frais engendrés par l'audit sans préjudice de tout autre dédommagement.

**9.4. Responsabilité.** Le Souscripteur est seul et entièrement responsable de l'utilisation des Livrables dans le cadre de la licence concédée par Editus. Le Souscripteur reconnaît que toute violation de sa propriété intellectuelle et/ou une utilisation non-conforme de ses Livrables, le Souscripteur s'engage à indemniser Editus pour les dommages et intérêts encourus par Editus en raison de cette violation. Editus informera le Souscripteur avec un préavis de 10 jours ouvrables, qui s'engage à mettre à disposition d'Editus le personnel et le matériel nécessaires à la conduite d'un tel audit. Dans l'hypothèse où l'audit révèle une violation du Contrat par le Souscripteur, ce dernier s'engage à rembourser à Editus les frais engendrés par l'audit sans préjudice de tout autre dédommagement.

### 10. Responsabilité

**10.1. Champ d'application.** La responsabilité d'Editus est limitée (i) aux dommages prévisibles, directs, personnels et certains, à l'exclusion totale et expresse de tous dommages indirects, immatériels, et/ou toute perte de chiffre d'affaires, de clients ou de contrats, tous frais de personnel et/ou toute détérioration ou dénaturation de données et (ii) à un montant total correspondant au montant versé par le Souscripteur au titre du Contrat ayant engendré le fait générateur de responsabilité. La responsabilité d'Editus ne saurait toutefois être exclue en cas de dommage ou préjudice du Souscripteur résultant directement d'une faute lourde et/ou intentionnelle dûment constatée par le jugement final d'une juridiction compétente.

**10.2. Délai de recours.** La responsabilité d'Editus pourra être recherchée endéans un délai d'une année suivant la date à laquelle le Souscripteur a eu connaissance ou aurait dû raisonnablement avoir connaissance de l'exécution fautive du Contrat par Editus.

### 11. Paiement

**11.1. Facture.** La Facture est notifiée par Editus au Souscripteur conformément à l'art. 15.2 des CG. Elle est également disponible sur MyBusiness. La Facture, si elle est acceptée (le cas échéant implicitement par le paiement de la Facture ou de la non-acceptation de celle-ci endéans le délai d'un (1) mois après la notification), constitue une preuve de l'existence du Contrat entre Editus et le Souscripteur et des montants dus.

**11.2. Enregistrement.** En conclusion du Contrat, le Souscripteur garantit disposer des capacités de règlement suffisantes pour remplir son obligation de paiement.

**11.3. Délais et modalités.** Les prix indiqués sur le Bon de Commande s'entendent hors TVA. La facture doit être réglée par virement bancaire endéans 30 jours à compter de sa date d'émission. Les éventuels frais bancaires sont à la charge du Souscripteur.

**11.4. Compensation.** Le Souscripteur autorise expressément Editus à utiliser le soldé échué de tous soldes versés au titre d'un autre Contrat pour compenser des sommes dues à Editus au titre d'autres conventions signées avec le même Souscripteur.

**11.5. Remise** : Si une remise est accordée au Souscripteur, celle-ci n'est valable que pour la première année du contrat.

**11.6. Retard.** En cas de retard de paiement, Editus peut suspendre le(s) Service(s) et les services relatifs au titre du Contrat jusqu'au paiement complet des sommes dues, sans préjudice de tout autre recours d'Editus. Sauf accord contraire écrit entre les Parties, lorsque le paiement est échu, le non-paiement d'une échéance rend immédiatement exigible le paiement à Editus de la totalité du solde dû, sans mise en demeure préalable. Les éventuels frais bancaires sont à la charge du Souscripteur.

**11.7. Intérêts de retard, indemnité forfaitaire et indemnisation. Loi du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard.** A défaut de paiement à l'échéance, s'appliquent de plein droit des intérêts pour retard de paiement dont le taux s'élève à 12% (hors TVA) à compter de la date de l'échéance et de plein droit, en cas de formalités ni mise en demeure. S'appliquera en outre de plein droit (i) une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement et (ii) une indemnisation pour tous les autres frais de recouvrement (notamment frais d'huisier et de justice) correspondant à un montant forfaitairement fixé à 110 euros.

**11.8. Résiliation.** Le Contrat pourra être résilié de plein droit par Editus, 10 jours ouvrables après mise en demeure de payer restée infructueuse, sans indemnité, sans préjudice du paiement des sommes restant dues au titre du Contrat et de tout autre recours. La résiliation pourra frapper non seulement la Commande en cause, mais également toutes les Commandes impayées même non échues.

### 12. Force majeure

**12.1. Qualification.** Les Parties ne peuvent être tenues responsables pour tout manquement leur incombant survenu à la suite d'un cas de force majeure, tel qu'habituellement reconnu par la jurisprudence. Soit notamment considérés comme cas de force majeure déchargé Editus de son obligation de prester les Services : les graves tentatives ou pertelles survenant chez Editus, ses sous-traitants ou Partenaires, les inondations, explosions, incendies, le gel prolongé, toute pandémie résultant en une crise sanitaire nationale, les accidents d'exploitation ou de fabrication, les incendies, les incendies, les attentats, les guerres, attentats, catastrophes, perturbations et incidents dans les réseaux de communication, tout autre événement généralement quelconque d'ordre politique, économique, social ou naturel de nature à troubler, à désorganiser ou interrompre totalement ou partiellement les services de communication Internet, alors même que ces événements ne seraient pas de force majeure. La force majeure suspend les obligations nées du Contrat pendant la durée de son existence à compter de la notification de la survenance de la situation par la Partie affectée à l'autre Partie.

**12.2. Résiliation.** Toutefois, si le cas de force majeure dure plus de 90 jours consécutifs, il ouvre droit à la résiliation de plein droit du Contrat par l'une ou l'autre des Parties, 10 jours ouvrables après l'envoi d'une notification conformément à l'art. 15.3 des CG et ce sans indemnité, pour l'autre Partie.

### 13. Protection de la vie privée et confidentialité

**13.1. Sous-traitance.** Dans le cadre de l'exécution du Contrat et sauf si indiqué autrement, le Souscripteur donne instruction à Editus d'effectuer un traitement de données personnelles conformément aux instructions mentionnées sur le Bon de Commande et son annexe « accord de traitement de données » disponible sur MyBusiness ou communiquées en cours de Contrat. Le Souscripteur définit les moyens et finalités (informatives, marketing ou autre) du traitement de données à caractère personnel et agit donc en tant que responsable du traitement au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et s'2016/679 (« RGPD ») en ce qui quant à elle, en qualité de sous-traitant du Souscripteur au sens du même Règlement, uniquement sur instruction documentée du Souscripteur. Editus prend toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin (i) d'assurer la sécurité du traitement et d'aider le Souscripteur, compte tenu de la nature du traitement et des informations à sa disposition, à garantir le respect des obligations de sécurité des données et (ii) d'aider le Souscripteur, compte tenu de la nature du traitement, à faciliter le respect de son obligation de suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus par le RGPD. Dans ce contexte, Editus s'assure que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité. Le Souscripteur autorise Editus à recruter d'autres sous-traitants sous réserve qu'Editus impose à ces autres sous-traitants les mêmes obligations de confidentialité que celles imposées aux personnes fixes dans les présentes Conditions de changement concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Editus en informe préalablement le Souscripteur. Editus informe immédiatement le Souscripteur si, selon lui, une instruction constitue une violation des dispositions légales applicables. Selon le choix du Souscripteur, Editus supprime toutes les données à caractère personnel ou les lui renvoie au terme de la prestation de Services relative au traitement, et détruit les copies existantes, sauf données à caractère personnel traitées conformément à l'intérêt légitime de Editus.

En cas de caractère personnel, Editus met à disposition du Souscripteur toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations en tant que sous-traitant telles qu'imposées par le RGPD et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Souscripteur ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

**13.2. Responsable du traitement.** Editus agit toutefois en qualité de responsable du traitement de données à caractère personnel de données de personnes de contact représentant le Souscripteur aux fins de l'exécution du Contrat. Tel est notamment le cas lors de la signature du Bon de Commande ou de la facturation des Services. Ce traitement de données est nécessaire à l'exécution du Contrat. Dans l'hypothèse où la personne concernée ne souhaite pas que ses données soient traitées, le Souscripteur s'engage à fournir les informations d'une autre personne de contact ou une adresse générique de contact. Dans ce cadre, les données à caractère personnel traitées sont traitées conformément à l'intérêt légitime de Editus, c'est-à-dire la mise en œuvre par le Contrat. Ces données sont traitées au sein d'Editus et sont susceptibles d'être transmises à des prestataires externes tels que des organismes fiduciaires, auditeurs, sociétés de recouvrement, avocats ou huissiers de justice. Les données sont conservées 10 années à compter de la fin du Contrat. Les personnes concernées disposent du droit de demander à Editus l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, une limitation du traitement ou de s'opposer au traitement et d'opter à la portabilité des données. Toute demande devra être formulée par écrit, signée et envoyée par courrier à : EDITUS - Données Personnelles - 208 rue de Noertzeang L3670 Kayl ou via la plateforme <https://mydrights.editus.lu/>. Une copie du passeport ou de la carte d'identité du demandeur pourra être demandée aux fins de vérification de son identité. La personne concernée dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, notamment luxembourgeoise compétente étant la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD). Le Souscripteur s'engage à informer les personnes concernées des modalités de traitement susmentionnées.

**13.3. Confidentialité.** Chaque Partie s'oblige à tenir confidentielles toutes les Informations Confidentielles qu'elle reçoit de l'autre Partie, et notamment à (i) ne pas divulguer les Informations Confidentielles de l'autre Partie à un tiers quelconque, autre que des employés ou agents ayant besoin de les connaître et soumis à une obligation de confidentialité et (ii) limiter l'accès aux données à caractère personnel de l'autre Partie à ceux qui ont besoin de les connaître et soumis à une obligation de confidentialité et (iii) remplir ses obligations aux termes du Contrat. Nonobstant ce qui précède, les Parties n'ont d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui (i) sont tombées ou tomberaient dans le domaine public indépendamment d'une faute par la Partie destinataire, (ii) sont développées à titre indépendant par la Partie destinataire, (iii) sont connues de la Partie destinataire avant que la Partie divulgateur ne les lui divulgue, (iv) sont légitimement divulguées d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité, ou (v) doivent être divulguées en vertu de la loi ou sur ordre d'un tribunal ou d'une autre autorité, auquel cas elles ne doivent être divulguées que dans la mesure requise et après en avoir notifié la Partie divulgateur, sous réserve que cette notification soit autorisée. Les obligations des Parties à l'égard des Informations Confidentielles demeurent en vigueur pendant toute la durée du Contrat et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeurent confidentielles pour la Partie divulgateur, en toute hypothèse, pendant une période de 5 années après la fin du Contrat.

### 14. Bonne foi - Validité

**14.1. Intégralité.** Le Contrat contient et expose l'intégralité des intentions des Parties et prévaut sur toute autre convention, entente ou arrangement oral ou écrit, relatifs ou connexes à l'objet même du Contrat.

**14.2. Validité.** Les clauses du Contrat sont nulles et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, celle-ci n'aurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres clauses du Contrat. Si une condition n'était pas explicitement mentionnée dans le Contrat, Editus entend se référer aux usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance ou hors établissements entre professionnels applicables aux sociétés établies et ayant leur siège social au Grand-Duché de Luxembourg. Le fait qu'Editus ne prévienne pas à l'égard de certaines clauses du Contrat ne peut être interprété comme validité renoncation à se prévaloir ultérieurement de ladite clause.

### 15. Convention de preuve et notifications

**15.1. Signature.** Editus utilise des moyens informatiques lors de la conclusion du Contrat et dans

### III. CONDITIONS PARTICULIÈRES

#### A. Mise à disposition de fichiers de données de professionnels et envois publicitaires ciblés

**A.1. Éditeurs DATA.** Accès aux fichiers contenus dans la Base de Données légales, commerciales et financières des professionnels luxembourgeois et de la Grande Région via une plateforme en ligne. Éditeurs accorde pour la durée du Contrat une licence d'accès et de consultation unique, non-cessible, non-exclusive et non-transférable à chaque Souscripteur.

Pour accéder au Service et exporter des données, le Souscripteur reçoit un identifiant et un mot de passe, et achète un accès au service pour la durée du Contrat à compter de la validation du Bon de Commande par Éditeurs. Chaque crédit non consommé à l'Échéance du Service sera automatiquement dû et non remboursable. Après fourniture d'un fichier, aucun remboursement ne pourra être effectué sous quelque forme que ce soit. Éditeurs s'engage à une obligation de moyens quant à la tenue et mise à jour de la Base de Données et ne garantit pas son exhaustivité. Éditeurs ne pourra en conséquence pas être tenu responsable d'une quelconque erreur ou absence d'information dans la Base de Données. Éditeurs ne pourra en conséquence pas être tenu responsable d'une quelconque erreur ou absence d'information dans la Base de Données. Une fois le fichier de données envoyé au Souscripteur, ce dernier agit comme responsable du traitement (indépendant) au sens du RGPD à l'égard des données à caractère personnel contenues dans ledit fichier pour tout traitement ultérieur envisagé sur base de ces données, indépendamment de la/des finalités poursuivies. A ce titre, le Souscripteur s'engage à respecter la Loi Appliquable en matière de protection des données et, en particulier, (i) à s'assurer que le traitement ultérieur repose sur une base de licéité valide (ii) à mettre en place toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin d'assurer la sécurité du traitement et (iii) à s'acquiescer de ses obligations de transparence et relatives aux droits des personnes concernées prévues par le RGPD.

**A.2. Marketing Direct – Data.** Contrat de mise à disposition d'une Base de Données à une date déterminée ou à intervalles réguliers (Abonnement). Éditeurs accorde pour la durée du Contrat une licence d'accès et de consultation unique, non-cessible et non-exclusive et non-transférable à chaque Souscripteur. Éditeurs s'engage à une obligation de moyens quant à la tenue et mise à jour de la Base de Données et ne garantit pas son exhaustivité. Éditeurs ne pourra en conséquence pas être tenu responsable d'une quelconque erreur ou absence d'information dans la Base de Données.

Sous réserve de l'hypothèse où Éditeurs procède à l'envoi par courrier ou email de sollicitations commerciales à partir de données à caractère personnel issues de sa Base de données pour le compte du Souscripteur dans le cadre des services décrits au point A.3 ci-dessous, le Souscripteur agit comme responsable du traitement (indépendant) au sens du RGPD à l'égard des données à caractère personnel pour tout traitement ultérieur envisagé à des fins de marketing direct sur base de ces données. A ce titre, le Souscripteur s'engage à respecter la Loi Appliquable en matière de protection des données et, en particulier, (i) à s'assurer que le traitement ultérieur à des fins de marketing direct repose sur une base de licéité valide (ii) à mettre en place toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin d'assurer la sécurité du traitement et (iii) à s'acquiescer de ses obligations de transparence et relatives aux droits des personnes concernées prévues par le RGPD.

#### A.3. Marketing Direct

**Envois.** Envoi de sollicitations commerciales par courrier ou emails à des professionnels luxembourgeois et de la Grande Région sélectionnés préalablement par le Souscripteur, le cas échéant, dans la Base de Données.

Dans le cas d'un envoi par courrier à partir de données issues de la Base de Données, il sera procédé au remboursement des plis non-distribués, si ceux-ci dépassent le seuil de 3,5% du nombre total d'adresses.

Si l'envoi est effectué par le Souscripteur, celui-ci devra avoir été effectué dans un délai de 3 mois à partir de la date d'obtention de l'accès à la Base de Données.

Le Souscripteur sera tenu d'assurer le remboursement des plis non-distribués, à compter de la date d'envoi des sollicitations, en joignant les courriers ou adresses concernés, ainsi qu'une preuve de la non-délivrance. En l'absence de ces documents dans les délais impartis, aucun remboursement ne sera effectué.

Dans le cas où le Souscripteur soumet sa propre liste d'adresses, Éditeurs ne peut aucunement garantir que les destinataires sont joignables à l'adresse soumise par le Souscripteur. Le Souscripteur est par ailleurs informé que les sollicitations ne seront pas envoyées aux personnes ayant refusé les sollicitations commerciales par le passé. Le Souscripteur garantit Éditeurs de la conformité de l'envoi aux Lois Applicables.

**Livraison.** Livraison de sollicitations commerciales (flyers) fournis par le Souscripteur :

- Volume inférieur à une palette : livraison dans les locaux d'Éditeurs : 5 jours ouvrables avant la date de dépôt en poste.
- Volume égal à une palette : livraison dans les locaux d'Éditeurs, avec un véhicule équipé d'un hayon : 5 jours avant la date de dépôt en poste.
- Volume supérieur à une palette : livraison directement par le Souscripteur au centre de tri postal de Bettendorf le jour du dépôt. La déclaration et la fiche de dépôt seront transmises par Éditeurs au Souscripteur au préalable.

#### B. Référencement, publicité réseaux sociaux et analyse comportementale

Le Souscripteur s'engage à respecter les conditions d'utilisation, conditions générales et notices de confidentialité des plateformes Partenaires sélectionnées par ses soins sur le Bon de Commande, telles que des moteurs de recherche, des réseaux sociaux, ou des acteurs proposant des solutions de navigation satellite ou permettant d'augmenter sa visibilité sur internet. Le Souscripteur s'engage à consulter la dernière version des conditions applicables à l'utilisation envisagée dans le cadre du Service.

Les plateformes Partenaires peuvent changer de politique de mise à disposition des avis à tout moment et librement. La récupération des avis locaux n'est donc pas dépendante d'Éditeurs. En revanche, Éditeurs s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour centraliser le plus fréquemment possible l'ensemble des avis sur MyBusiness.

Si Éditeurs ou le sous-traitant signe de nouveaux partenariats pendant la période contractuelle, ils seront automatiquement intégrés dans la solution mise à disposition du Client, sans accord, à condition que ces partenariats soient négociés sur la base d'un forfait garanti.

**Exclusion de responsabilité.** Le Souscripteur reconnaît que la diffusion des Contenus peut dépendre de plusieurs facteurs indépendants du contrôle d'Éditeurs et accepte ainsi qu'Éditeurs ne garantit pas : (i) la diffusion, l'affichage ou le positionnement effectif ainsi que les délais de diffusion des Publications, (ii) le nombre d'impressions, de diffusions, de conversions ou de clics de toute Publication. Le nombre de clics est fourni à titre purement indicatif et ne peut en aucun cas être interprété comme une moyenne mensuelle qui engagerait Éditeurs. En tout état de cause, aucune indemnité ne pourra être demandée par le Souscripteur sur le fondement du non-respect de l'objectif de clics annoncé par Éditeurs.

#### Administrateur du compte

Pour des raisons d'optimisation et de traitement, le Souscripteur donne mandat à Éditeurs de créer le cas échéant un compte propre sur son site internet auprès de la société titulaire de chacune des plateformes Partenaires qu'il a désignées et/ou l'utiliser dans le cadre du Service souscrit. Éditeurs sera titulaire des droits d'administrateur de ces comptes nouvellement créés pendant toute la durée du Contrat. Si le souscripteur dispose déjà d'un compte auprès d'une page publicitaire de l'une des plateformes Partenaires désignées, il s'engage à en transférer les droits d'administrateur à Éditeurs au plus tard la veille de la Date de Début de Prestation et ce, pour toute la durée du Contrat. Le Souscripteur reste néanmoins propriétaire des comptes existants ou créés par Éditeurs et Éditeurs s'engage à lui transférer l'ensemble des droits d'administrateurs sur simple demande de sa part formulée endéans les 15 jours ouvrables qui suivent l'Échéance ou la date de résiliation du Contrat. Passé ce délai, Éditeurs se réserve le droit de supprimer le(s) compte(s) créé(s) pour le Souscripteur dans le cadre de ses Services.

Le Contrat est conclu à la Date de Départ, le Service débute à la Date de Début de Prestation et se termine le jour de la fin des prestations conformément à la durée mentionnée sur le Bon de Commande.

Si cela est mentionné sur le Bon de Commande, le Service est tacitement reconductible.

#### B.1. SEO (Search Engine Optimization). Accompagnement optimisation du référencement sur moteurs de recherche et Presence et Review Management :

Le Souscripteur déclare avoir accès aux codes sources des pages de son site et déclare avoir les compétences requises pour mettre en application les conseils fournis par Éditeurs, ses Partenaires et sous-traitants. Les frais qui pourraient résulter de ces conseils seront entièrement supportés par le Souscripteur. Le Souscripteur reste seul responsable de la mise en œuvre des recommandations et des conséquences qui pourraient en résulter.

Le Souscripteur reste responsable des informations publiées sur les fiches publiques des Partenaires avant, pendant et après la prestation assurée par le Souscripteur.

Le Souscripteur s'engage à déclarer par écrit à Éditeurs avant le début de la campagne la possibilité de modifier ces informations par ses propres moyens en suivant les indications des différents Partenaires.

Éditeurs par l'intermédiaire de son sous-traitant s'engage à mettre à disposition du Client une solution de monitoring des avis locaux disponible sur MyBusiness pour que ce dernier puisse être informé dès qu'un avis relatif à ses établissements est publié par un internaute sur un site Partenaire, afin d'y répondre le plus rapidement.

La responsabilité d'Éditeurs ne peut pas être engagée par suite d'un éventuel retard dans la production du Service, dès lors que le retard est dû à un manquement de la part du Souscripteur.

#### B.2. SEA (Search Engine Advertising) : Achat de liens sponsorisés sur moteur de recherche

**Modalités techniques.** Éditeurs définit les Cibles et Messages Publicitaires, en respectant les Instructions du Souscripteur, dans la limite du possible, concernant la zone géographique à cibler, les produits à promouvoir, les messages à transmettre au public. La liste des mots clés et la rédaction des annonces sont réalisées par les Traffic Managers en fonction des règles et recommandations des moteurs de recherche Partenaires, des tendances du marché (comportement des internautes, des concurrents) et de l'expérience. La pertinence de ces Cibles et Messages Publicitaires au regard des Souscripteurs dépendra de la qualité et de la précision de ses Instructions. Un rapport de confirmation de mise en ligne du campagne est envoyé au Souscripteur endéans 24H. Lorsque le Souscripteur confie à Éditeurs la mise en forme de la Publication, cette prestation est effectuée sous l'entière responsabilité du Souscripteur, qui autorise Éditeurs et les moteurs de recherche Partenaires concernés à reproduire et modifier lesdits éléments pour les besoins de la Publication. Un rapport de statistiques est envoyé automatiquement chaque mois, par email, avec un récapitulatif des performances (clics, impressions, CTR, sélection des annonces et CTR).

#### B.3. SMA (Social Media Advertising) : Publicités sur réseaux sociaux

**Modalités techniques.** Éditeurs définit les Cibles et Messages Publicitaires, en respectant les Instructions du Souscripteur, dans la limite du possible, concernant la zone géographique à cibler, les produits à promouvoir, les messages à transmettre au public (les Cibles et la rédaction des annonces sont réalisées par les Traffic Managers en fonction des règles et recommandations des réseaux sociaux Partenaires, des tendances du marché (comportement des internautes, des concurrents) et de l'expérience.

Lorsque le Souscripteur confie à Éditeurs la mise en forme de la Publication, cette prestation est effectuée sous l'entière responsabilité du Souscripteur, qui autorise Éditeurs et les réseaux sociaux Partenaires concernés à reproduire et modifier lesdits éléments pour les besoins de la Publication.

Le souscripteur s'engage à avoir une page professionnelle sur le réseau social concerné à la Date de Début de Prestation, ou à défaut, de souscrire au Service de création d'une page professionnelle proposé par Éditeurs pour que le Service puisse être presté.

Un e-mail de confirmation de mise en ligne de la campagne est envoyé au Souscripteur endéans 24H.

#### B.4. RTB / Display Programmatic : Achat d'espaces publicitaires display en fonction d'enchères liées à des mots clés et temps réel

**Modalités techniques.** Éditeurs définit les Cibles et Messages Publicitaires, en respectant les Instructions du Souscripteur, dans la limite du possible, concernant la zone géographique à cibler, les produits à promouvoir, les messages à transmettre au public (portées ouvertes, promotion, soldes, etc.). Les Cibles et la rédaction des annonces sont réalisées par les Traffic Managers en fonction des recommandations du Souscripteur ou de ses activités, afin de cibler au mieux le marché, et ses tendances (comportement des internautes, des concurrents) et de l'expérience. Un BAT est envoyé au Souscripteur, et sans retour de sa part, au délai indiqué, la campagne est automatiquement mise en ligne aux dates définies.

Lorsque le Souscripteur confie à Éditeurs la mise en forme de la Publication, cette prestation est effectuée sous l'entière responsabilité du Souscripteur, qui autorise Éditeurs et les Partenaires concernés à reproduire et modifier lesdits éléments pour les besoins de la Publication. Un rapport de statistiques est envoyé à chaque fin de campagne au Souscripteur avec un récapitulatif des performances (clics, impressions et CTR).

#### B.5. Display sur Éditeurs : achat d'espace publicitaire sur éditeurs

Éditeurs réserve des espaces publicitaires au Souscripteur conformément aux Instructions du Souscripteur et au Bon de Commande. Un BAT est envoyé au souscripteur, et sans retour de sa part, au délai indiqué, la campagne est automatiquement mise en ligne aux dates définies. Lorsque le Souscripteur confie à Éditeurs la mise en forme de la Publication, celle-ci est effectuée sous l'entière responsabilité du Souscripteur, qui autorise Éditeurs et les Partenaires concernés à reproduire et modifier lesdits éléments pour les besoins de la Publication. Un rapport de statistiques est envoyé à chaque fin de campagne au Souscripteur avec un récapitulatif des performances (clics, impressions et CTR).

#### B.6. SMO : Social Media Optimisation / Community Management

Le Service consiste en la réalisation d'une prestation de community management suivant les modalités décrites sur le Bon de Commande.

Le souscripteur s'engage à avoir une page professionnelle sur le réseau social Partenaire concerné à la Date de Début de Prestation, ou à défaut, de souscrire au Service de création d'une page professionnelle proposé par Éditeurs pour que le Service puisse être presté. Pour des raisons d'optimisation et de traitement, le Souscripteur donne mandat à Éditeurs de gérer le compte/la page propre à son organisation dans le réseau social Partenaire concerné et à publier les Contenus nécessaires à la réalisation de la prestation. Le souscripteur reste responsable du Contenu qu'il publiera en parallèle de la prestation effectuée par Éditeurs.

#### C. Création, hébergement et maintenance de sites internet

##### C.1. Description des Services

Éditeurs propose au Souscripteur la fourniture de Services de création et de maintenance de sites internet. Les services sont choisis par le Souscripteur dans le Bon de Commande conformément aux quatre modèles suivants : (i) Landing Page, (ii) mySite Unlimited, (iii) MyShop, (iv) sites sur-mesure.

Les sites Landing Page (i), mySite Unlimited (ii) et myShop (iii) sont conçus à partir des informations fournies par le Souscripteur. Dans le cadre des Services liés au site MyShop (iii), le Souscripteur reconnaît et accepte qu'Éditeurs ait accès à l'ensemble des données générées par le site en question (ex. nom de commandes, adresse, etc.) à des fins statistiques.

Le site sur mesure (iv) est conçu selon les spécifications figurant dans un cahier des charges et des maquettes (Homepage et/ou internes) établis par le chef de projet en collaboration avec le Souscripteur qui valide les étapes.

Le Souscripteur s'engage à fournir de façon récursive, le Contenu nécessaire à la completion de son site internet, d'afficher ou de faire tourner les mentions légales relatives à son activité professionnelle, la politique de protection des données ainsi que les conditions générales de vente dans le cadre d'un site sur-mesure (iv), s'il s'agit d'une version e-commerce.

Si après deux relances par email, le Souscripteur ne se manifeste pas, le site sera mis en ligne après un ultime préavis de 8 jours ouvrables notifié conformément à l'art. 15.3 des CG.

**C.2. Services accessoires.** Maintenance. Hébergement. Nom de domaine. Référencement. Éditeurs assure la maintenance du site internet choisi par le Souscripteur pendant la durée du Contrat et conformément aux spécifications techniques détaillées dans le tableau ci-dessous en fonction du type de site internet.

**Hébergement.** Éditeurs assure l'hébergement du site internet choisi par le Souscripteur, conformément aux spécifications techniques détaillées ci-dessous en fonction du type de site internet. Éditeurs prendra toutes les mesures permettant au Souscripteur d'accéder au site internet choisis 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Cet accès dépend de circonstances et d'infrastructure qu'Éditeurs ne peut pas totalement contrôler. Éditeurs se réserve cependant la faculté de suspendre exceptionnellement et brièvement l'accessibilité aux serveurs pour d'éventuelles interventions de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses Services. Le Souscripteur comprend que des éventuels transferts d'hébergement (i.e. transfert technique de prestataire, changement de DNS) peuvent avoir lieu au cours du Contrat. Le cas échéant, Éditeurs assurera l'accomplissement de toutes les modalités relatives à un éventuel transfert d'hébergement.

	Landing Page (i)	mySite Unlimited (ii)	myShop (iii)	Sur mesure (iv)
Nom de domaine (ex:LD:lu.be,fr,de.com)	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Transfert de domaine (ex:LD:lu.be,fr,de.com)	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Gestion zone DNS	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Espace disque DB	Mutualisé	10 GB	Non défini	5 GB (dédié)
Espace disque CMS	Mutualisé	Non défini	Non défini	5GB
Traffic mensuel	Illimité	Non défini	Non défini	Illimité
Nombre de visiteurs simultanés estimés	10 (à titre indicatif)	Au-delà limite si adresse IP différente	Pas de limite	50
Comptes e-mails	Non inclus	1*5GB	Non inclus	3*5GB
Base de données	SQL	WIX	Ecowid	SQL
Certificat SSL	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Taille max par email (envoi et réception)	Non inclus	20 MB	Non inclus	20 MB
Alias email	Non inclus	20	Non inclus	20
Antivirus / Antispam	Non inclus	Inclus	Non inclus	Inclus
Webinars	Non inclus	Inclus	Non inclus	Inclus
POP / IMAP	Non inclus	Inclus	Non inclus	Inclus
Utilisation email		Usage personnel uniquement	Usage personnel uniquement	Usage personnel uniquement
Pas de marketing automation	Pas de marketing automation	Pas de marketing automation	Pas de marketing automation	Pas de marketing automation
Backup fichiers	Journalier	Chaque version publique sauvegardée	Pas de backup	Journalier
Rétention fichiers	Non défini	Non défini	Pas de rétention	50 jours
Backup DB	Toutes les 60 mn	Non défini	Pas de backup	Toutes les 60 mn
Rétention DB	Toutes les 60 mn	Non défini	Non défini	50 jours
Disponibilité site	99.50%	99.8%	Non défini	99.5%
Disponibilité emails	Non inclus	95%	Non inclus	95%
Protection Anti-DDoS	Inclus	inclus	Non défini	inclus
SLA en cas d'indisponibilité du site	Monitoring 8x5 - interv. dans la journée	Prise en charge Éditeurs dans les 24H	Prise en charge Éditeurs dans les 24H	Monitoring 24x7 - interv. dans l'heure
Intégration MyBusiness	Inclus	Non inclus	Inclus	Non inclus
Accès Back Office	Inclus	Non	Oui	Oui
Protection AntiBot	Non	Non (sauf celui du module)	Non	Inclus
Emails Marketing Automation	Non	Non inclus	Inclus	Inclus

**Réservation du nom de domaine.** Sous réserve de leur disponibilité, Éditeurs procédera, pour le compte du Souscripteur, à la réservation du nom de domaine du site internet et des 3 adresses emails demandées par le Souscripteur dans le Bon de Commande ou dans le cahier des charges. Pendant la durée du Contrat, Éditeurs dispose, dans la mesure autorisée par la loi, des droits de gestion sur le nom de domaine du Souscripteur. Le cas échéant, Éditeurs assurera l'accomplissement de toutes les modalités relatives à un éventuel transfert de nom de domaine, c'est-à-dire le transfert technique de prestataire (changement de DNS).

Dans le cas d'un transfert du nom de domaine, si ce dernier n'aboutit pas, une nouvelle url en cohérence avec l'ancienne sera réservée sur EuroDNS.

Dans le cas où la gestion du nom de domaine est confiée à Éditeurs mais que le Souscripteur souhaite conserver la gestion de ses emails, ce dernier s'engage à transmettre à Éditeurs une sauvegarde de la zone DNS (les données MX et TXT) avant le transfert du nom de domaine chez Éditeurs.

Dans le cas où le Souscripteur souhaite garder la gestion de son nom de domaine et des emails, les Parties conviennent d'un commun accord qu'il procède lui-même à la mise en ligne de son site conformément aux instructions fournies par Éditeurs.

**Référencement.** Le référencement du site internet choisi par le Souscripteur dépend entièrement et exclusivement du référencement effectué par les moteurs de recherche utilisés par l'internaute. Éditeurs ne peut en aucun cas être tenu responsable du référencement du site internet et de ses éventuelles conséquences.

##### C.3. Propriété intellectuelle

Licence Kentico : Éditeurs est titulaire d'une licence auprès de la société Kentico Software B.V. lui permettant d'utiliser les sites sur mesure (iv) et de les proposer au Souscripteur. Éditeurs s'engage à maintenir cette licence pendant la durée du Contrat.

Licence Ecowid : Éditeurs est titulaire d'une licence auprès de la société Ecowid lui permettant d'utiliser les sites internet myShop (iii) et de les proposer au Souscripteur.

Licence WIX. Éditeurs est titulaire d'une licence auprès de WIX lui permettant d'utiliser le site internet, et toute la gamme mySite (Landing Page(i)), mySite Unlimited(ii)) et de les proposer au Souscripteur.

Licence d'utilisation du site internet. Conformément aux dispositions de l'art. C.1., le Souscripteur s'engage à avoir une licence non-exclusive d'utilisation de son site internet, le site internet, notamment ses logiciels et ses codes sources, les projets, maquettes, croquis, pilotes, textes, slogans et réalisations graphiques restent la propriété exclusive d'Éditeurs à l'exclusion du Contenu fourni par le Souscripteur. Éditeurs octroie au Souscripteur un droit d'utilisation sur les sites internet liés à l'art. C.1. Ce droit permet au Souscripteur de consulter le site internet et d'y publier les Contenus de son choix, sous réserve du respect de la réglementation applicable et des présentes CG. Les contenus éditoriaux du site internet demeureront la propriété du Souscripteur.

##### C.4. Transfert de risques.

La livraison du site internet est matérialisée par un email informant le Souscripteur de sa prochaine mise en ligne ou, dans le cas où le Souscripteur a souhaité garder la gestion de son nom de domaine, invitant le Souscripteur à procéder à la mise en ligne du site sur base des instructions fournies par Éditeurs. A partir de la livraison, le Souscripteur assume les risques relatifs au contenu disponible sur le site internet.

##### C.5. Délais.

Les délais de livraison prennent cours à compter de la date de mise en ligne en version « UAT » (tests de validation utilisateur) du site internet et sont purement indicatifs. Le Souscripteur recevra par email, une URL spécifique pour pouvoir consulter le site internet en UAT avant de procéder à sa validation. Éditeurs ne pourra en aucun cas être tenu responsable des conséquences directes et indirectes dues à un retard de livraison qui ne lui est pas

imputable. Par conséquent, les éventuels retards de livraison non-imputables à Éditeurs ne pourront ni justifier une résiliation du Contrat, ni donner lieu à une indemnité quelconque.

Le Souscripteur comprend et accepte que toute prestation non stipulée dans le Contrat peut entraîner un retard de livraison non-imputable à Éditeurs par rapport au délai initialement convenu.

Le Souscripteur comprend et accepte que toute évolution et/ou modification, y compris en cas de mise à jour, de l'environnement de travail initial dans lequel le site internet doit être installé (changement de système d'exploitation, de matériel, de version de l'application créée), peut entraîner un retard de livraison non-imputable à Éditeurs par rapport au délai initialement convenu.

La responsabilité d'Éditeurs ne peut pas être engagée suite à un éventuel retard dans la livraison du site internet, dès lors que l'une des conditions de paiement prévues au Bon de Commande n'a pas été respectée par le Souscripteur ou que le Souscripteur n'a pas communiqué les informations nécessaires pour la prestation des Services, demandées par Éditeurs dans le délai imparti.

A compter de la date de mise en ligne en version « UAT » (tests de validation utilisateur) du site internet, toute nouvelle demande de modification ou de correction sera facturée au Souscripteur.

#### D. Services de mise en relation

**D.1. Prise de rendez-vous médical.** Ce Service est réservé aux professionnels de santé établis au Luxembourg ayant conclu un contrat avec une plateforme de santé. Possibilité de faire apparaître un onglet sur le profil Éditeurs du praticien concerné permettant la prise de rendez-vous via une plateforme de santé. Éditeurs agit comme intermédiaire pour la prise de rendez-vous, ne reçoit ni ne conserve aucune information sur la demande de rendez-vous ni sur les échanges entre le professionnel de santé et son patient. Éditeurs ne pourra être tenue responsable des demandes, validations ou annulations des RDV.

#### D.2. Service de réservation de table pour restaurants

Service réservé aux restaurateurs. Service permettant à l'utilisateur, de rechercher et de réserver en ligne et en temps réel la table d'un restaurant situé au Grand-Duché de Luxembourg. La demande de réservation se fait soit par SMS soit par email envoyé au restaurateur. Le Souscripteur demeure responsable vis-à-vis de l'utilisateur final (client du restaurateur) des informations renseignées sur son espace de réservation ainsi que de la gestion de la réservation. Le Souscripteur s'engage expressément à prévenir l'utilisateur final de tout empêchement ou événement ne permettant plus le maintien de la réservation effectuée grâce aux modules de réservation fournis dans le cadre du Service de réservation. En souscrivant au Service de réservation en ligne précité, le Souscripteur reconnaît qu'Éditeurs ne garantit en aucun cas un nombre minimum de réservations.

#### D.3. Service de prise de rendez-vous en ligne

Service ouvert à tous les professionnels ayant souscrit au service « myBooking ». Service permettant à l'utilisateur de rechercher et de réserver en ligne un créneau horaire pour une prestation de service auprès d'un professionnel situé au Grand-Duché de Luxembourg. La demande de réservation se fait soit par SMS soit par email envoyé directement au professionnel.

Le Souscripteur demeure responsable vis-à-vis de l'utilisateur final des informations renseignées sur son espace de prise de rendez-vous ainsi que de la gestion de la réservation. Le Souscripteur s'engage expressément à prévenir l'utilisateur final de tout empêchement ou événement ne permettant plus le maintien de la prise de rendez-vous effectuée grâce aux modules de réservation fournis dans le cadre du Service « myBooking ». En souscrivant au Service de prise de rendez-vous en ligne précité, le Souscripteur reconnaît qu'Éditeurs ne garantit en aucun cas un nombre minimum de réservations.

#### D.4. Service « Call Tracking »

Service permettant de mesurer l'efficacité d'une campagne promotionnelle. Pendant la durée du Contrat, un numéro de téléphone spécifique est utilisé pour les Services choisis par le Souscripteur. Ce numéro ne pourra être diffusé d'aucune autre manière et dans aucun autre support.

Éditeurs apportera tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et aux moyens techniques actuels. Dans la mesure où Éditeurs fait appel à un prestataire externe pour ce Service, la Société WANNA SPEAK SAS, filiale d'INFOX, le Souscripteur est informé que les données utiles à la fourniture de ce Service (y compris les données personnelles) leurs sont transférées.

#### E. Annuaire et moteur de recherche

**E.1. Annuaire professionnels et particuliers.** Si les informations transmises par le Souscripteur dans le cadre d'une demande de Publication dans l'Annuaire « professionnels et particuliers » ne coïncident pas avec les données contenues dans le fichier des abonnés transmis par des Opérateurs téléphoniques du Luxembourg, le Souscripteur sera mentionné à deux reprises dans ledit Annuaire.

**E.2. Moteur de recherche.** Dans le cadre de la tenue et mise à jour de son moteur de recherche, Éditeurs publie des informations au sujet des produits et services proposés par le Souscripteur (« fiche information »). Le Souscripteur sera informé de la mise à jour de sa fiche d'information par email. Ces informations peuvent contenir des droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers. Le Souscripteur garantit à Éditeurs qu'il dispose des droits de propriété intellectuelle nécessaires pour que ces informations apparaissent sur sa fiche et à informer Éditeurs immédiatement dans l'hypothèse où ces droits cesseraient.

#### F. Prestations vidéo

Pour les prestations vidéos, photos, drones et visites virtuelles. Lors du premier rendez-vous, le Prestataire remet au Souscripteur un fichier de prestation à signer.

Le Souscripteur dispose de 5 jours ouvrés, après réception d'un e-mail d'Éditeurs ou du prestataire lui permettant de visualiser la prestation sur Internet, pour confirmer son accord ou pour faire part de toutes modifications éventuelles.

Passé ce délai sans réponse du Souscripteur, la vidéo est considérée comme validée.

Un maximum de 3 modifications pourra être demandé par le Souscripteur sans que celles-ci ne puissent entraîner de nouveaux déplacements du prestataire.

Toute demande de modification supplémentaire ou tout déplacement supplémentaire du prestataire sera facturé.

#### G. Création de Prospectus (flyers) et logo

Le Souscripteur dispose de 5 jours ouvrés, après réception d'un email d'Éditeurs lui permettant de visualiser la maquette du prospectus et de son logo, pour confirmer son accord ou pour faire part de toutes modifications éventuelles.

Passé ce délai sans réponse du Souscripteur, la création est considérée comme validée.

Le Souscripteur pourra demander maximum 2 modifications. Au-delà, toute modification supplémentaire sera facturée.

#### H. Services de traduction

Éditeurs déploie ses meilleurs efforts pour réaliser une traduction de qualité. Le Souscripteur comprend néanmoins que certaines expressions et terminologies sont difficilement traduisibles ou relèvent d'un champ lexical très spécialisé et qu'une traduction à l'identique ne sera pas toujours possible. Le Souscripteur s'engage à procéder à une relecture de la traduction effectuée par Éditeurs avant toute publication. Dans l'hypothèse où le document traduit a une valeur juridique (contrat, publicité, etc.), le Souscripteur reconnaît et comprend qu'Éditeurs ne dispose pas de ressources spécialisées en interne et que le document devra impérativement être soumis à un avocat/juriste avant toute utilisation.

Éditeurs ne garantit pas que le format et la présentation du document traduit seront identiques à la version du document remis pour traduction.

#### I. NEO

##### I.1 Lead Generation

Éditeurs collecte, analyse et interprète les données identifiées par le Souscripteur, sur base d'une expertise métier, afin de donner des renseignements utiles permettant la prise de décisions et d'actions directes favorisant le développement du business ainsi que l'amélioration de l'expérience et de la satisfaction des clients.

La prestation du Service couvre l'intégration des créations, la production et la maintenance des campagnes fournies par le Souscripteur ainsi que le reporting hebdomadaire. La prestation comprend également la possibilité de mise en place d'A/B testing sur un ensemble de campagnes pré-identifiées.

##### I.2 Éditeurs Insight

Le service « Éditeurs Insight » est un service de « Data intelligence » qui a vocation à proposer des analyses concrètes (let's) « Résultats ») basées sur des données anonymisées issues de data sets sélectionnés, permettant ainsi de mieux appréhender, comprendre et analyser les habitudes d'achats et de fréquentation de (potentiels) clients de différentes entreprises et autres organisations de la place luxembourgeoise afin de permettre aux entreprises de prendre des décisions et des actions directes pour le développement d'un business, la réalisation d'études de marché, la réduction de coûts opérationnels ou marketing, l'amélioration de l'expérience et de la satisfaction des clients ou utilisateurs, la fidélisation de ces derniers, etc.

##### I.3 Accès

Le Souscripteur se voit octroyer un droit d'accès aux Résultats issus du Service « Éditeurs Insight ». Sauf stipulation contraire, un tel accès est fourni via une plateforme dédiée mise à disposition par Éditeurs, qui se réserve le droit de communiquer au Souscripteur des conditions d'accès à la plateforme plus spécifiques.